

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 27 Septembre 2021	Séance du : Mardi 05 Octobre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Cinq Octobre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 39	
Présents : 33	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ;M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

12. Avis concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lieuran-Cabrières O. Bernardi

Monsieur BERNARDI rappelle que par courrier en date du 20 septembre 2021, la commune de Lieuran-Cabrières a sollicité l'avis de la Communauté de communes du Clermontais concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lieuran-Cabrières prescrit le 30 mars 2021.

Ce projet, dans une démarche de clarification du document d'urbanisme approuvé le 20 décembre 2017, suite à des difficultés d'application et de mise en œuvre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) des secteurs « sous le village parcelle B347 », est justifiée au regard des aménagements d'ores et déjà réalisés par la commune et ne nécessitant plus les emplacements réservés projetés initialement.

La modification de l'OAP secteur « cimetière » est également cohérente avec la configuration des lieux. Cette modification qui réduit fortement la zone AU limitera également l'intervention sur le site et réduira ainsi la soumission au risque de feu de forêt.

La prise en compte des points de vue et la silhouette du village, ainsi que des murets en pierre par l'identification sur le zonage au titre de l'article L151-19 de protection du patrimoine et du paysage est enfin gage d'un aménagement qualitatif de ces secteurs.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'EMETTRE un avis favorable** à la modification simplifiée n°1 du PLU de Lieuran-Cabrières
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tous les actes et les pièces relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **EMET un avis FAVORABLE** à la modification simplifiée n°1 du PLU de Lieuran-Cabrières
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous les actes et les pièces relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.